 Déclaration préalable au CTSD du 7 février 2019,

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Nous installons aujourd’hui un nouveau Comité Technique Spécial Départemental, suite aux élections professionnelles de décembre 2018. L**’UNSA Education conforte son implantation départementale avec 29,6% des voix. Nous rassemblons autour de notre projet éducatif progressiste et innovant de plus en plus de personnels enseignants et non enseignants. C’est ce projet que nous porterons, avec détermination et sens des responsabilités dans cette instance.**

L’UNSA Education rappelle toute l’importance qu’elle attache aux instances de dialogue social, à tous les niveaux et plus particulièrement au plus près des personnels qu’elle représente et dont elle défend les intérêts professionnels. C’est pourquoi, l’Unsa Education exprime sa satisfaction de voir le projet de Rectorat Grande Région abandonné, avec un maintien des 3 rectorats et des 3 recteurs. Mais nous resterons vigilants sur les feuilles de route et les compétences propres qui seront définies comme sur la réorganisation des services qui en découlera et ne manquera pas d’impacter les personnels administratifs que nous représentons. L’Unsa Education condamne tout nouveau modèle de dialogue social qui se traduirait par une détérioration des droits des agents publics.

Ce premier CTSD est surtout celui de la préparation de la carte scolaire 1er degré pour la rentrée 2019 : une première étape fondamentale car elle dessine les contours des conditions dans lesquelles se fera cette rentrée tant pour les personnels que pour les élèves.

Les dotations positives au plan national et académique (94 emplois pour l’académie) et ce, malgré une baisse démographique à tous les niveaux (national, académique et départemental), ne permettront pas à la fois de répondre aux priorités ministérielles et aux besoins identifiés sur le terrain, à savoir : achever le dédoublement voulu pour les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, préserver et structurer l’offre éducative en milieu rural, améliorer les conditions d’enseignement en maternelle où les classes sont très souvent surchargées au regard des enjeux de réductions des inégalités dès le plus jeune âge, consolider les Rased, avoir des marges pour avancer sur la direction d’école inscrite à l’agenda social à la demande du SE-Unsa. Pour l’Unsa Education, c’est donc un affichage en trompe l’œil !

Notre département, fortement ancré dans la ruralité, n’échappe pas à cet affichage : 385 élèves en moins et 5 ETP supprimés. Pour rappel, l’an dernier le département se voyait doté de 3 ETP supplémentaires avec une baisse d’effectifs prévue de 159 élèves… 5ETP seulement va-t-on nous dire… et qui plus est, avec un taux d’encadrement qui augmente de 0,05 pts, donc positivement comme dans l’ensemble de l’académie. Tout serait donc parfait ?

Non, car les choix opérés, de poursuivre les dédoublements CP/CE1 et de créer des postes d’occitan vont consommer cette année 5,5 ETP et entrainer la suppression de 1,5 ETP dédiés au « plus de maitre que de classe ». Il est loin le temps de la refondation, des « plus de maitre que de classe » et de leur objectif « de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles... », et pas uniquement sur les 2 premières années de cycle 2 et en éducation prioritaire. Il n’est pas question pour nous de rejeter ce nouveau dispositif ministériel qui bien entendu va faire ses preuves, puisqu’il est évident qu’avec des effectifs dédoublés on peut travailler et faire progresser et réussir dans de meilleures conditions. C’est pourquoi l’Unsa Education revendique depuis longtemps une baisse globale d’effectifs par classe. En effet, 75% des élèves en difficulté ne sont pas en REP ou en REP+.

Cette orientation politique fragilise nos RPI, nous en faisons le constat au vu des propositions de fermetures et des nombreuses écoles en surveillance pour effectifs bas. Elle renforce la concurrence entre écoles publiques et écoles privées.

Le projet présenté à ce CTSD prévoit 5 ouvertures de classe pour 23,5 fermetures. L’an passé, nous avions acté à ce même CTSD 5 ouvertures et 15 fermetures. En 2017, avec une dotation de 17 ETP, nous avions acté 6 ouvertures, la création de 5 ETP pour les « PDMQDC », 2,5 ETP pour l’accueil des moins de 3 ans et 17 fermetures… Nous pourrions remonter encore plus loin, pour mettre en évidence la dégradation qui s’est amorcée depuis deux ans et qui va malheureusement perdurer, au vu de la volonté ministérielle de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d’ici 2022 sur l’ensemble de la Fonction Publique et des annonces, projets et expérimentations multiples qui redessinent une école dans laquelle les personnels ne se reconnaissent pas et qui est très loin d’une école de la confiance ! Les personnels ont besoin de reconnaissance, de stabilité et de perspectives positives.

A ce sujet, comment ne pas évoquer encore une fois la question des évaluations CP/CE1 et le blocage à tous les étages de la compensation de 5H sur les APC actée par le Ministre BLANQUER ? Le Recteur de l’Académie de Bordeaux, quoiqu’il en dise, a été informé par courrier ministériel de cette mesure. Il est inacceptable que notre administration se renvoie la balle et laisse dans la difficulté et le mécontentement les personnels en attente de reconnaissance. Nous rappelons dans cette instance que les évaluations de milieu d'année ne sont mentionnées dans aucun texte, à la différence de celles de début d'année dans la note de service n°2018-050 du BO des recommandations pédagogiques. A ce titre, elles ne peuvent être obligatoires. Il ne serait pas possible de considérer que le service n'est pas fait vu que ce service n'est mentionné dans aucun texte, que l'enseignant fait des évaluations régulièrement et sait dire où en est tel élève sur telle ou telle compétence. Le SE-Unsa qui jusqu’à présent a œuvré dans le dialogue avec l’administration au bénéfice de tous les collègues a saisi la conseillère aux affaires sociales du Ministère. Les points de tension locaux sur des situations particulières sont peu nombreux sur l’ensemble du territoire mais notre département en fait partie malheureusement. Dans l’attente d’un déblocage, nous soutiendrons nos collègues dans leurs choix pédagogiques mais nous déplorons ce bras de fer.

Comment ne pas évoquer également le projet de circulaire mouvement 1er degré, en lien avec les nombreuses fermetures et la préparation de rentrée qui concernera également un certain nombre de professeurs des écoles stagiaires ? Nous condamnons la méthode comme le fond. Alors qu’une première réflexion lors d’un groupe de cadrage académique laissait augurer d’un droit à mobilité répondant à nos mandats et permettant un traitement équitable, ce cadrage a disparu. Pour autant, comment ne pas qualifier de « cadrage académique déguisée », l’uniformisation  « par le bas » sur les 5 départements des règles du mouvement, tout en conservant des postes spécifiques qui dérogent à la liste des postes spécifiques nationaux ?

Comment ne pas évoquer, alors que la question de la Direction d’école est inscrite à l’agenda social, l’instauration d’un nouveau statut d’établissement scolaire : les établissements publics des savoirs fondamentaux ? Nous sommes opposés dans notre département à la généralisation de cette expérimentation nationale, sans évaluation à ce jour. Cet amendement inattendu et adopté sans discussion avec la communauté éducative, s’il était voté, viendrait modifier considérablement le paysage éducatif et pourrait mettre en difficulté les directrices et directeurs d’école.

Enfin, comment ne pas évoquer la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l’accompagnement du handicap ? Là aussi, nous ne pouvons que nous étonner et nous inquiéter de la non création d’ULIS école cette année. Avec encore un grand nombre d’ULIS surchargées, nous souhaiterions vous alerter sur l’inéquité de traitement des élèves d’ULIS dans le département. Alors que le taux d’encadrement moyen des écoles avec ULIS du département se situe aux alentours de 20,5 élèves par classe, nous regrettons de ne pas voir apparaître dans les écoles à surveiller pour effectif haut certaines écoles avec ULIS dont le taux d’encadrement approche les 25 élèves par classe. Concernant cette non création d’ULIS école dans les Landes, comment ne pas faire le lien avec l’expérimentation nationale des PIAL : pôles inclusifs d’accompagnement localisés ? Insister sur les aménagements et l’organisation pédagogiques impliquant toute la communauté éducative locale, et non plus lier l’inclusion à l’accompagnement par une AESH individuelle, n’appelle pas d’opposition de principe de notre part. Cependant, dans un contexte d’économies budgétaires, nous serons attentifs à ce que cela ne soit pas le prétexte de diminution des moyens alloués à cette mission. Cela doit également passer par un abondement de l’offre de formation initiale et continue sur la question des besoins éducatifs particuliers. Sur la question des AESH, la journée de mobilisation nationale d’hier et l’audience départementale que vous nous avez accordée en intersyndicale, a bien mis en évidence le besoin d’un vrai statut pour ces accompagnants, le besoin d’une reconnaissance de l’institution mais aussi au sein des équipes, et surtout le besoin de sortir d’une précarité dans laquelle sont maintenues beaucoup trop de femmes, car ce sont essentiellement des femmes qui occupent ces fonctions. C’est une question de justice sociale !

Vous comprendrez, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, Madame la Secrétaire Générale, mesdames et messieurs les membres du CTSD, que face à tous ces constats et ces incertitudes, le climat de confiance voulu par notre Ministre n’y est pas et que les contours des conditions dans lesquelles se fera cette rentrée tant pour les personnels que pour les élèves sont pour l’instant fortement inquiétants. En conclusion, l’UNSA Education dénonce à nouveau le retour des suppressions d’emploi qui hypothèquent l’avenir des écoliers d’aujourd’hui. L’égalité des chances ne sera pas au rendez-vous de la rentrée 2019 !

Pour l’Unsa Education

Mathilde GAILLARD Nathalie MARSAN Christophe NOWACZECK Laurent SARTRE